

INFO MUNICIPALE

Spécial DÉCONFINEMENT



Chères Madeleinoises, chers Madeleinois,

Le déconfinement s'annonce, mais comme vous le constaterez dans ces quelques pages, il ne signifie pas pour autant un retour immédiat et total à la normale.

Nous restons en effet tributaires de nouvelles contraintes qui pèsent et pèseront au quotidien sur nos activités, notre espace public et nos relations humaines.

Ce contexte inédit réclame donc que nous inscrivions dans la durée notre mobilisation et notre vigilance, individuelles et collectives, face à l'épidémie du Covid-19.

C'est aussi à force de patience et surtout de résilience que nous parviendrons à faire surgir des nuages un arc-en-ciel d'espoir et d'optimisme.

Voilà un beau défi commun à relever.

Bien cordialement

Sébastien Leprêtre
Maire de La Madeleine



L'APRÈS 11 MAI

École, fonctionnement des services, masques...

Info municipale "spécial déconfinement"- Mai 2020
14 000 exemplaires
Directeur de la Publication : Sébastien LEPRETRE,
Maire de La Madeleine
Responsable de la publication :
Évelyne BIZOT, Adjointe au Maire.
Conception, réalisation : Service Communication
Imprimerie Delezenne - Tél : 03 21 20 05 20.

Restez connectés !

www.ville-lamadeleine.fr



Photo réalisée par Nicolas Leneindre dans le cadre du challenge #fenetresurlamadeleine

La Madeleine
Proche de tout, proche de tous !

LE RETOUR À L'ÉCOLE :

La Ville a travaillé de concert avec l'Éducation Nationale pour mettre en œuvre la réouverture des écoles publiques de la commune. Le protocole sanitaire édité par l'Etat repose sur cinq principes généraux : 1/ le respect de la distanciation physique 2/ l'application stricte des gestes barrières, 3/ la limitation du brassage des élèves, 4/ le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, 5/ l'information, la communication et la formation. Le mardi 12 mai, les écoles publiques de la Ville accueilleront de nouveau les élèves, (le 14 pour l'école Louise de Bettignies) avec l'organisation par la Ville de la cantine, des accueils péri-scolaires le matin et le soir et de l'accueil du mercredi. L'organisation mise en place a été présentée lors des conseils d'écoles qui se sont tenus tout au long de la semaine en visioconférence.



A partir du 12 mai, environ la moitié des élèves de chaque école pourra revenir venir en classe (tous les jours de la semaine, une semaine sur deux), le retour à l'école se faisant sur la base du volontariat des familles.

Au regard des mesures très strictes à mettre en œuvre d'une part, et des moyens humains et matériels qu'elle est capable de mobiliser d'autre part, la Ville a procédé à l'organisation des accueils périscolaires selon les modalités suivantes :

- accueil du matin avant la classe à partir de 7h30
- restauration sur place le midi
- accueil du soir après la classe de 16h30 à 18h30.

A compter de la semaine du 12 mai, les enfants pourront avoir accès à ces services, s'ils les fréquentaient auparavant,

et uniquement la semaine au cours de laquelle ils seront scolarisés, et donc présents dans l'école.

La fréquentation de la restauration scolaire sera conditionnée à l'information préalable que les parents auront effectuée, chaque semaine avant le vendredi 12h pour la semaine suivante, auprès du service famille, par mail ou par téléphone.

Le repas du midi sera assuré en liaison chaude par API restauration et sera consommé par les enfants dans les espaces de restauration habituels : au sein de chaque école maternelle, des écoles L. de Bettignies et V. Hugo, et au restaurant Kléber pour les écoles Kléber et Rostand. Tous ces espaces auront fait l'objet d'aménagements spécifiques pour respecter la distanciation et les mesures de désinfection lors de l'installation des services consécutifs.

En école élémentaire, compte tenu de la nécessité de procédures très strictes de nettoyage et de désinfection des salles de classe, le temps d'étude ne sera pas maintenu. Pour autant, les enfants présents à l'école après 16h30 seront pris en charge dans le cadre d'un accueil périscolaire "classique", et ce jusqu'à 18h30.

L'accueil du mercredi :

Seuls les enfants, qui fréquentaient habituellement l'accueil de loisirs du

mercredi, pourront y avoir accès, et uniquement la semaine pendant laquelle ils seront présents dans leurs écoles.

Afin de limiter "le brassage" des enfants, l'accueil des enfants s'organisera le mercredi **au sein des 9 écoles.**

Pour y participer, l'enfant devra avoir été inscrit avant le vendredi 12h, auprès du service famille, par mail ou

par téléphone.

Les enfants scolarisés dans les écoles privées madeleinoises ainsi que ceux scolarisés à l'extérieur de La Madeleine, et qui fréquentaient habituellement l'accueil de loisirs du mercredi, pourront y avoir accès (sous conditions).

LES MESURES DE PRÉCAUTION MISES EN PLACE :

> Il appartient aux parents au moment de déposer leur enfant et de le reprendre de respecter strictement les mesures de distanciation physiques. **Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans les locaux** même en maternelles.

> Les temps de lavage des mains, comme premier geste barrière essentiel, seront organisés **tout au long de la journée** et feront l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

> **Des aménagements particuliers** visant à faire respecter les distanciations physiques au sein de bâtiments scolaires seront mis en place.

> **Le nettoyage et la désinfection des locaux** seront assurés par le personnel communal présent dans l'école.

Le plan de nettoyage des différents espaces ainsi que les procédures de nettoyage et de désinfection répondront aux recommandations de nettoyage approfondi telles que décrites dans le protocole sanitaire.

> Les enfants ne seront pas autorisés à apporter des objets (jeux, jouets, cartes...) de la maison.

> Aucune sortie à l'extérieur de l'école ne sera organisée.

Le service Famille Enfance Ecoles se tient à votre disposition pour les modalités pratiques du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Uniquement par téléphone et par mail : 03.20.12.79.93 service-famille@ville-lamadeleine.fr

ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS ANNULÉS

Le déconfinement ne marque pas la reprise immédiate de toutes les activités et animations. En application des mesures de précaution énoncées par le Président de la République et le Premier Ministre, toutes les manifestations festives municipales qui marquent traditionnellement le retour des beaux jours doivent être annulées : "Ma

Deûle et moi", la "Fête de la Musique", le "Village des associations", "Place à la fête", le spectacle de la Fête nationale...

Les activités sportives et de loisirs rassemblant du public ne peuvent pas non plus reprendre tout de suite. Pour les aînés, les inscriptions prévues au préalable en juin seront reportées à une date

ultérieure.

Tous les équipements sportifs doivent aussi rester fermés, notamment la piscine municipale.

Les sports collectifs, de contact, et en intérieur sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

LE FONCTIONNEMENT DE VOS SERVICES MUNICIPAUX :

L'ACCÈS AUX SERVICES SUR RENDEZ-VOUS

L'accès aux services de la mairie se fera uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15.

(fermeture pour le moment le samedi)

L'entrée principale sera équipée d'un système d'interphone qui vous permettra de signaler votre présence à l'agent d'accueil qui ouvrira la porte à distance.

Pour prendre rendez-vous pour vos démarches relatives à :

- l'état-civil pour l'ensemble des prestations (CNI, passeport, déclarations et actes d'état civil, attestations d'accueil, recensement des jeunes, achat ou renouvellement de concessions), contactez le 03 20 12 79 77,

- la régie, contactez le 03 20 12 79 92,

- le service logement. Le service est joignable par mail :

service-logement@ville-lamadeleine.fr

- les commerces et entreprises par mail : service-commerce@ville-lamadeleine.fr

- le développement durable joignable par mail : developpement-durable@ville-lamadeleine.fr

- les locations de salles : 03 20 12 21 69,

Attention : les salles municipales ne peuvent pas être louées ou mises à disposition jusqu'à fin mai (date sus-

ceptible d'évoluer selon la situation).

- la famille, l'enfance, l'école. Le service est joignable par mail : service-famille@ville-lamadeleine.fr

- la jeunesse. Le service est joignable par mail : service-jeunesse@ville-lamadeleine.fr

- la culture. Le service est joignable par téléphone au 06 74 68 17 31 et par mail : service-culture@ville-lamadeleine.fr

- les services techniques : 03 20 12 70 40

- **Pour vos impôts**, contactez le 03 20 12 79 92 pour prendre rendez-vous et pouvoir déposer votre déclaration à la mairie qui se chargera du dépôt au centre d'impôts.

Pensez à vous connecter sur le site de la Ville pour réaliser vos démarches en ligne :

www.ville-lamadeleine.fr

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Les cours collectifs (formation musicale et instrumentale), individuels d'instruments à vent se poursuivent à distance jusqu'à fin juin. Les cours individuels des instruments polyphoniques (piano, guitare, accordéon et percussions) se poursuivent à distance ou en présentiel en fonction des professeurs et de leurs élèves.

Les réinscriptions pour l'année 2020/2021 débutent le 11 mai, uniquement en ligne.

Les parents ne pourront pas pénétrer dans le bâtiment.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La gestion à distance par mail ou téléphone des dossiers et situations sera priorisée toutes les fois où cela sera possible. Des RDV pourront toutefois être envisagés en cas de nécessité. Le standard téléphonique ouvrira dès le mardi 12 mai pour une reprise d'activité effective et des rendez-vous possibles dès le lundi 18 mai.

LA MÉDIATHÈQUE

A compter du 12 mai, vous pouvez rendre vos documents empruntés uniquement par la boîte automatique de retours (rue Lalo) .

Trois moyens sont mis à votre disposition pour emprunter de nouveau des documents :

- réservez en ligne sur

www.mediathequelamadeleine.fr

- réservez par téléphone

- profitez des «paniers thématiques» préconstitués.

Lorsque la réservation est prête, les usagers sont avertis et sont invités à retirer leurs ouvrages aux horaires suivants : mardi 14h-18h, mercredi 14h-18h, vendredi 14h-18h, samedi 10h-12h et 14h-18h

Pour les publics ne pouvant pas se déplacer, le portage à domicile sera privilégié.



ET LE MARCHÉ ?

A partir du 18 mai, sous couvert du feu vert qui doit être donné par le Préfet, le marché redevient bi-hebdomadaire, le lundi et le vendredi de 7h30 à 12h30 et retrouve sa configuration et tous ses commerçants habituels.

Pour les aînés madeleinois, le service de navette reprend à partir du 15 mai, dans le respect des mesures de précaution sanitaires. Conditions et réservations au 03 20 12 21 62

LES PARCS ET JARDINS :

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le gouvernement n'a pas annoncé la couleur de la zone dans laquelle le Nord sera classé. Cette information déterminera la réouverture ou non des parcs et jardins publics.

LES UNIONS ET PARRAINAGES

Conformément aux directives gouvernementales, les mariages et parrainages sont reportés jusqu'à nouvel ordre (sauf urgence).

LA GESTION DE VOS DÉCHETS

L'accès à la déchetterie

Depuis le 4 mai, la déchetterie de La Madeleine est de nouveau ouverte pour les particuliers sur présentation du pass'déchetteries aux horaires suivants : le lundi de 9h à 18h, du mardi au samedi de 7h30 à 18h et le dimanche de 8h à 13h

L'accès se fait par la rue Scrive et un sens de circulation est instauré.

De nouvelles modalités d'accès sont mises en place : l'accueil en déchetterie sera réglementé et le nombre de personnes autorisées sur site limité.

Afin d'éviter la saturation et des temps d'attente trop long, un accès alterné est mis en place.

Les usagers invités à pénétrer sur le site le sont en nombre très limité (5 à 7 usagers en même temps et une seule personne par véhicule) afin de respecter les règles de distanciation physique.

Afin d'éviter la saturation et des temps d'attente trop long, un accès alterné est mis en place :

- Les jours pairs : la plaque d'immatriculation de votre véhicule doit se terminer par un chiffre pair

- Les jours impairs : la plaque d'immatriculation de votre véhicule doit se terminer par un chiffre impair. Une fois sur place, il est demandé de veiller à l'application stricte des gestes barrières, dans les déplacements sur le plateau ou devant les bennes de déchargement (une personne à la fois).

Le port d'un masque et de gants est recommandé.

La collecte des déchets

Le service de collecte des déchets non recyclables est maintenu deux fois par semaine (les mardis et vendredis matins).

ATTENTION, la collecte de déchets recyclables n'est plus hebdomadaire jusqu'à nouvel ordre.

A La Madeleine, la prochaine collecte des recyclables aura lieu les mardis 12 et 26 mai.

Les plannings sont indiqués sur esterra.fr

Il est interdit de déposer les sacs et bacs sur l'espace public en dehors des jours d'enlèvement, sous peine d'amende de 35 €.

Après chaque passage, rentrez systématiquement vos bacs.

Pour compenser partiellement la baisse du rythme de collecte des déchets recyclables, la Ville a sollicité la MEL pour organiser une gestion de collecte temporaire de ces déchets.

Vous pouvez les déposer **dans les deux bornes d'apport volontaire (recyclables et verre) situées sur le parking du Pôle raquettes - 303 rue Pompidou**, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Ce dispositif est réservé aux seuls habitants de la Ville. Tout dépôt sauvage à côté des bennes sera verbalisé.

LE DÉCONFINEMENT EN "MODE DOUX"



NOUVELLES DISPOSITIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ CYCLABLE.

La Ville a sollicité la MEL, compétente en matière de signalisation et de voirie, afin d'assurer la mise en zone 30 km/heure de toutes les voies de desserte intra-communales qui ne le sont pas encore, systématiser les sas réservés aux deux roues aux feux

tricolores et matérialiser la priorité de circulation donnée aux vélos dans toutes les rues à sens unique (dépassement interdit par les véhicules motorisés).

La Ville prêtera son concours à cette matérialisation pour accélérer sa réalisation.

FAITES RÉVISER VOTRE VÉLO ET REMETTEZ VOUS EN SELLE !

Dans le cadre du dispositif gouvernemental de prise en charge de la révision de votre vélo (jusqu'à 50 euros), la Ville en partenariat avec l'entreprise Wattitud, propose un "atelier vélo" le samedi 16 mai de 9h à 13h et de 14h à 17h sur la place du Marché.

Des ateliers de "remise en selle" animés par l'Association de Droit Au Vélo sont également proposés par la Ville le samedi 23 mai sur la place du marché avec comme

objectifs :

- l'apprentissage des règles de conduite à adopter pour circuler en sécurité en ville.

- la découverte des aménagements dédiés à l'usage des cyclistes.

Vous devez amener votre vélo personnel.

Horaires de session à 10h, 11h, 14h et 15h (groupes de 5 adultes maximum par session)

Réservation obligatoire par mail à : developpement-durable@ville-lamadeleine.fr

BÉNÉFICIEZ DE L'AIDE FINANCIÈRE MUNICIPALE EN FAVEUR DES DÉPLACEMENTS DOUX

La Ville subventionne l'achat des moyens de transports doux suivants, à raison de 25% et d'une demande par foyer :

- Vélo classique et skateboard électrique : limité à 150 €

- Vélo avec Assistance Electrique (VAE), vélo bi et tri porteur, draineuse électrique et dispositif permettant de transformer un vélo classique en VAE : limité à 250 €

- Trottinette classique : limité à 40 €

- Trottinette électrique et gyroroue/gyropode : limité à 200 €

- les accessoires pour vélos : antivol en U, kit d'éclairage, casque, porte-bébé, remorque enfant, vêtement contre la pluie, sacoche, panier, top-case et chariot/caddie de course.

La demande de prime doit être formulée sur le site de la Ville (rubrique mes démarches).

www.ville-lamadeleine.fr

POUR RECEVOIR VOTRE MASQUE, faites-vous connaître

Les personnes âgées de 70 ans et plus, qui connaissent la mortalité la plus élevée liée au Covid-19, sont prioritairement dotées de masques en tissu réutilisables. La distribution pour les Madeleinois qui se sont faits connaître a débuté cette semaine.

La Ville souhaite aussi fournir à partir de la semaine prochaine un masque pour les personnes considérées à risque par le Haut Comité de Santé Publique.

Si vous êtes une personne à risque, faites-vous connaître au 03 20 12 79 92. Retrouvez la liste des pathologies listées par le Haut Comité de la Santé

Publique sur le site internet de la Ville.

Tous les habitants recevront un masque réutilisable dès que la Région aura livré les quantités nécessaires à la Ville qui se chargera de la distribution.

Afin d'organiser au mieux la distribution de ces masques, nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne sur ville-lamadeleine.fr

Des informations sur les modalités de cette distribution vous seront transmises sur l'adresse mail et/ou le numero que vous indiquerez dans votre formulaire.



Remplissez votre formulaire en ligne sur www.ville-lamadeleine.fr



UN DRIVE DE DÉPISTAGE COVID-19

Dès la semaine du 11 mai, les villes de La Madeleine, Marquette et Saint André s'associent pour implanter un "drive" intercommunal de dépistage du Covid-19 sur le parking du complexe Dhinnin, rue Pompidou. Les particuliers pourront se faire dépister uniquement sur prescription médicale.